

Déclaration liminaire CTSD 14.03.2019
SNALC / SNE

Mr le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Lors du premier groupe de travail concernant cette circulaire du mouvement, l'ensemble des organisations syndicales s'était inquiété au sujet de la manière dont allaient être appliquées certaines nouvelles bonifications. Cette inquiétude semble aujourd'hui bien dérisoire au regard de la stupeur dans laquelle nous plonge la dernière mouture de cette circulaire du mouvement que nous avons reçue.

Le mouvement intra-départemental est harmonisé au niveau académique en suivant des consignes nationales cette année, avant une harmonisation nationale encore plus rigide l'an prochain. Comment ose-t-on penser que l'on peut gérer les ressources humaines de la même manière en Lozère, dans l'Hérault ou à Paris ? C'est nier les particularités géographiques, démographiques et sociologiques de chaque territoire.

Le Ministre a encore une fois choisi l'autoritarisme pour imposer, sans concertation avec les partenaires sociaux, une manière bureaucratique et unilatérale de gérer ses personnels. Cela entre en cohérence avec la manière dont est amenée la loi dite « pour l'école de la confiance ». Le SNE dénonce haut et fort ces méthodes.

Alors que M. Blanquer vient de reporter son plan contre les violences à l'école, il prend finalement le parti d'asséner lui-même aux enseignants le coup de grâce.

Quelle violence en effet que de supprimer certaines bonifications comme celles des enfants à charge ou les points de stabilité dans le poste. Pour ces derniers, si le projet reste en l'état, les enseignants qui ont fait le choix et l'effort d'accumuler ces points dans l'espoir d'un meilleur poste vont les perdre du jour au lendemain, sans avoir eu l'occasion de les mettre en jeu. Nous avons proposé une mesure transitoire qui permette aux collègues d'utiliser ces points cette année, l'administration ne semble pas l'avoir retenue. Quelle violence !

Quelle violence encore que de laisser un algorithme attribuer des postes à de nombreux collègues, sans aucune prise en compte de leurs vœux, parfois à l'autre bout du département. L'école dans laquelle nous exercerons, le type de poste que nous occuperons, les élèves que l'on aura en face de nous, le trajet que l'on fera le matin, l'heure à laquelle nous nous leverons, à laquelle nous pourrions chercher nos enfants le soir à la garderie, toutes ces choses si humaines, qui impactent tant nos vies, pourraient être décidées par une machine, sans aucune considération de nos souhaits ? Quelle violence !

Quelle violence enfin que d'établir un classement de types de postes (MUG) qui attribue les postes les moins demandés aux plus forts barèmes et inversement. Quelle violence et quelle injustice !

Le SNE déplore le fait que l'administration n'ait pas retenu ses nombreuses propositions qui auraient permis d'atténuer l'injustice de ces nouvelles règles.

Ce mouvement sera donc vécu comme une injustice de plus par les collègues. Mais que le

ministère ne s'y trompe pas, si les personnels sont perdants, le service public d'éducation l'est aussi. Nous entendons de plus en plus de collègues écœurés par le PPCR, la future loi Blanquer et les grandes lignes du nouveau mouvement qui ont déjà fuité des autres départements. Beaucoup d'entre eux, conscients du mépris à leur égard qui transpire de toutes ces mesures, nous signifient clairement qu'ils lèveront le pied dorénavant, fatigués de s'investir tous les jours pour récolter si peu de considération.

A ce jour, alors que l'ouverture du serveur est prévue dans 12 jours, les services administratifs n'ont toujours pas reçu le logiciel et ne sont pas en mesure de nous répondre sur certains points de son fonctionnement, et non des moindres. Les dates du mouvement seront certainement repoussées. Une fois de plus, la précipitation est de mise. Prônée par l'article 1 du projet de loi pour l'école de la confiance, l'exemplarité est un principe que le ministère n'applique pas à lui-même.

Au SNE, nous n'avons pas l'habitude de caricaturer les choses, ni de les voir par le petit bout de la lorgnette. Si cette circulaire est très largement défavorable aux agents, certaines nouveautés sont indéniablement positives, notamment en ce qui concerne le rapprochement de conjoints ou les bonifications au titre de l'autorité parentale conjointe. De plus, un pas a été fait par l'administration, à notre demande, pour les collègues victimes de mesure de carte scolaire dans les zones peu denses. Le reconnaître, c'est faire preuve d'honnêteté, c'est être crédible et c'est surtout défendre les intérêts de nos collègues.

Concernant le second degré, nous voilà réunis pour un autre CTSD, un mois seulement après celui chargé de la discussion sur les DGH.

Depuis un mois, la situation n'a pas changé et ne s'est pas améliorée. Les enseignants, dans leur grande majorité, constatent une baisse continue des moyens effectifs alloués et des créations de postes (baisse de 20% du nombre de postes créés en collège dans l'Hérault entre 2018 et 2019), alors même que les effectifs élèves attendus dans les collèges de notre département sont en forte hausse (+ 1153 élèves).

De plus, la non revalorisation de la grille salariale par le gouvernement continue de paupériser une profession fragilisée et qui peine de plus en plus à recruter. La réponse ministérielle consistant à imposer une deuxième heure supplémentaire, constitue un affront à la prise en compte des problèmes de pouvoir d'achat de la profession : pour les enseignants du premier degré elle ne sera pas mise en place puisqu'ils ne peuvent pas faire d'heure supplémentaire, et pour les enseignants du second degré, les heures supplémentaires sont moins bien rémunérées que les heures poste... ce n'est pas ainsi que la crise des vocations sera endiguée...

Concernant l'agenda de ce jour, nous pouvons faire les remarques suivantes : tout d'abord, le solde de postes créés s'élève à 32, contre 40 en 2018, soit une baisse significative, alors que la hausse d'effectifs en 2018 était moins importante que celle de cette année.

De plus, nous constatons que plus de la moitié des postes créés le sont en REP et REP +, ce que nous dénoncions déjà lors du CTSD précédent. En effet, si cela est positif pour les élèves des REP / REP+, nous constatons cependant que les élèves des autres établissements ne bénéficient pas de moyens adaptés à leurs besoins et aux impératifs pédagogiques imposés aux enseignants.

Nous déplorons également que sur les postes créés, la moitié environ le sont avec des compléments de service, ce qui engendre des conditions de travail difficiles pour les collègues nouvellement arrivés sur ces postes et met à mal la collaboration au sein des équipes éducatives. Concernant les postes partagés, en plus du document habituel sur l'évolution de certains postes, nous souhaiterions avoir la carte de l'ensemble des postes partagés sur le département de l'Hérault ce qui permettrait d'avoir une vision globale des conditions de travail de nos collègues et de pouvoir proposer des améliorations plus efficaces.

Enfin, l'examen des documents renforce l'intérêt d'un CTSD en fin d'année scolaire car le nombre et la teneur des postes partagés évoluent d'au moins un tiers entre mars (date du dernier CTSD concernant les postes 2nd degré) et septembre 2018. Ainsi, nous sommes passés de 41 postes partagés prévus en mars à 63 postes partagés effectifs à la rentrée 2018.

Des collèges non signalés en mars se sont vus attribués plusieurs postes partagés en septembre (c'est le cas du collège de Poussan). C'est pourquoi le travail que nous effectuons lors de cette instance nous paraît important certes mais trop parcellaire pour être réellement efficace et permettre une vision globale et un meilleur équilibre au sein du département.

Le SNALC demande donc officiellement la tenue d'un CTSD concernant ces questions après la phase intra-académique et avant l'AJUAF (soit fin juin) pour avoir une vue plus juste de ce que sera la rentrée suivante.

Nous vous remercions de votre attention,

Les élus du SNALC et du SNE